Visions, objectifs et mesures pour un climat, des écosystèmes et un futur réellement durables



Mesures préparées par la Grève du Climat et présentées lors des 3 ateliers de préparation du Plan Climat Vaudois

v1

15.5.2019



Eléments communs à tous les thèmes	4
Principes	4
Ordre de priorité pour l'application des mesures	4
Priorités transversales	4
Priorité 1 : aucun combustible fossile	4
Priorité 2 : souveraineté et sécurité des domaines vitaux (alimentaire, e	au, etc.),
résilience et durabilité à long terme	4
Outils clés de la transition	5
Fond Climat	5
Taxe Climat	5
Service Civil Climat	5
Atelier n°1 - jeudi 9 mai 2019	7
ÉNERGIE	7
Vision	7
Objectifs	7
Mesures	7
ÉCONOMIE	9
Vision	9
Objectifs	9
Mesures	9
EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT	11
Vision	11
Objectifs	11
Mesures	11
Atelier n°2 - vendredi 10 mai 2019	13
TERRITOIRE & MOBILITÉ	13
Vision	13
Objectifs	13
Mesures	13
Mobilité	13
Territoire	14
SANTÉ HUMAINE	15
Vision	15
Objectifs	15
Mesures	15
DANGERS "NATURELS" (ANTHROPOGÉNIQUES) ET INTERVENTIONS	16
Vision	16
Objectifs	16



Mesures	16
Atelier n°3 - mardi 14 mai 2019	17
AGRICULTURE - NOURRITURE	17
Vision	17
Objectifs	17
Priorité 1 : aucun combustible fossile	17
Priorité 2 : souveraineté et sécurité alimentaire, résilience et durabilité à long terme	17
Principes directeurs pour l'agriculture	17
Mesures	18
Agriculture	18
Nourriture	20
MILIEUX NATURELS	22
Vision	22
Objectifs	22
Mesures	22
EAU	24
Vision	24
Principe	24
Objectifs	24
Mesures	24
RÉUTILISATION - RECYCLAGE - RETRAITEMENT	26
Vision	26
Objectifs	26
Mesures	26



Eléments communs à tous les thèmes

Les mesures proposées dans les pages suivantes font partie d'un tout et s'enrichissent lorsqu'elles sont mises en place ensemble. Néanmoins, les éléments ci-dessous méritent d'être cités séparément et doivent être gardés en tête lors de la lecture de chacune des mesures, car ils s'appliquent de manière transversale.

Principes

- 1. **Réduire** au minimum ce qui va à l'encontre de la vision.
- 2. Tout ce qui ne peut être éliminé doit être **constamment amélioré** afin d'être le plus en accord possible avec la vision.

Ordre de priorité pour l'application des mesures

L'impact direct et indirect des collectivités étant beaucoup plus important que celui des individus, il est impératif de mettre en place les mesures dans l'ordre de priorité suivant :

- 1. Monde des affaires (secteurs primaire, secondaire et tertiaire) et l'État
- 2. Collectivités civiles / Habitat collectif
- 1. Individus / Habitat individuel

Priorités transversales

Priorité 1 : aucun combustible fossile

- Les émissions fossiles, dans tous les domaines, décroissent de 10% par an au minimum, dès le 1.1.2020, et atteignent 0 en 2030.
- Les mesures facilement applicables sont exécutées immédiatement, sans attendre l'acceptation du plan climat.
- La responsabilité financière liée aux émissions de gaz à effet de serre est portée entièrement par la personne morale qui les engendre directement ou les finance dès le 1.1.2020, sur territoire suisse et à l'étranger. Elle ne peut les reporter sur autrui ou les déduire fiscalement.

Priorité 2 : souveraineté et sécurité des domaines vitaux (alimentaire, eau, etc.), résilience et durabilité à long terme

- Les produits vitaux (fruits et légumes, eau, savon, chaleur, etc.) sont produits et distribués dans le canton, selon les principes de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) d'ici à 2030. Ils :
 - o sont 100% sûrs pour la santé des humains et de l'environnement
 - sont durables
 - ont un bilan net de gaz à effet de serre de 0



 Tous les milieux naturels et les espaces de verdure, publics ou privés, se situant sur le canton deviennent des sanctuaires de biodiversité et des puits de carbone, et sont traités comme tels.

Outils clés de la transition

Afin de financer et mettre en pratique la transition du canton, nous avons proposé de créer les trois outils suivants :

Fond Climat

Création d'un fond climat souverain pour financer la transition, construit comme un produit financier durable, traçable et transparant (point 2.) alimenté par :

- la taxe climat
- le réinvestissement des fonds publics (propres fonds + caisses de pension)
- les investissements des entités publiques et privées
- les particuliers sous une forme simplifiée (type crowdfunding)

Taxe Climat

Instauration d'une taxe climat, calculée en fonction des émissions de gaz à effet de serre et des services écosystémiques rendus. Elle serait appliquée en priorité sur :

- les entreprises en fonction de leur impact sur l'environnement
 - en particulier sur les entreprises qui sont basées en Suisse mais n'exercent pas leur activité en Suisse
- l'importation (tous les produits, en particulier alimentaires)
- les banques, en particulier sur leurs produits financiers climatocides
- les énergies fossiles
 - o en faisant pression au niveau national
 - o sur les usines de transformations
 - o sur les entreprises de négoce

Service Civil Climat

Mise en place d'un Service Civil Climat afin de mobiliser les citoyen.nes autour des actions requises pour transformer le canton en un lieu de vie durable, en rendant des services à la planète et aux citoyen.nes.

- 1. En feraient partie :
 - Jeunes volontaires (pourrait se faire en place de l'armée)
 - Sabbat pour employé.es (avec garantie de garder leur emploi)
 - Jours ou semaines obligatoires (ou fortement conseillé) dans les entreprises
 - Toutes les personnes au chômage, RI, AI, migrantes, sans-papiers motivées à participer
- 2. Exemples de services accomplis par le SCC :
 - Aide pour démarrer son potager selon les principes de modes de culture durable (--> souveraineté alimentaire).



- Développement et mise en place de systèmes d'isolation et de "air conditionné" durables pour les personnes âgées afin de survivre l'été (et d'éviter la mise en place d'air conditionné classique).
- Mise en place d'un système d'alternatives à la consommation d'objets polluants (seconde main, conseils d'achat, recherche sur la durabilité des produits, etc.)
- Attribution des logements non-occupés (gestion, rénovation, etc.)
- Consultations médicales gratuites de prévention, afin de limiter l'utilisation de médicaments, surtout ceux qui polluent.
- Promotion du sport qui demande peu de matériel ou du matériel durable (organisation d'activités et de camps en ville).
- Garantie du bon sommeil de la population afin de générer plus de compassion, moins d'agression, etc.



Atelier n°1 - jeudi 9 mai 2019

ÉNERGIE

Vision

La transformation et consommation des énergies doivent respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

Objectifs

- Diminuer de 50% la consommation d'énergie totale du canton d'ici 2030.
- 100% d'énergies renouvelables propres, sans émissions et sans pollution à la génération d'ici 2030 (avec objectifs annuels linéaires à partir de 2020).
 - Subventions massives pour y arriver
- Avoir un bilan net de gaz à effet de serre nul (domestique, gris et place financière) du canton d'ici 2030 (avec objectifs annuels linéaires à partir de 2020).
- Mise en place de mesures pour améliorer l'efficacité énergétique.
- Favoriser le développement des énergies renouvelables.

Mesures

- 1. Optimisation des besoins énergétiques (sobriété énergétique : l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas ou plus nécessaire). Par exemple :
 - a. Diminuer au maximum l'éclairage de l'espace publique (en particulier les enseignes commerciales). Les éteindre complètement lorsqu'il n'y a personne.
 - Éteindre les lampadaires entre 23 heures et 6 heures (lutte contre la pollution lumineuse néfaste au sommeil et à l'éco-système), et les vitrines de magasins entre 21 heures et 7 heures et si la lumière du jour est suffisante
 - c. Dans les bureaux, extinction automatique de la lumière selon lumière du jour.
- Prendre en compte l'énergie grise liée au cycle de vie de tout type d'énergie (y compris énergie renouvelable et fossile).
- 3. Pas de nouveau bâti sauf exception d'utilité majeure, auquel cas :
 - a. construction en matériaux naturels, locaux et à haute efficience écologique
 - b. utilisation de toilettes sèches, récupérateurs d'eau de pluie, chauffages solaires et toute alternative low-tech (résiliente et durable) possible
- 4. Rénovation des bâtiments existants afin de réduire la consommation en énergie (ex. isolation) et sortie des énergies fossiles.
- 5. Favoriser la mobilisation collective et la participation citoyenne à des projets de production d'énergie renouvelable (via des coopératives ou des schémas de financement participatif).



6. Les propriétaires (avec plus de 2 logements en location) ne pourront plus facturer aux locataires les frais de chauffage et eau chaude utilisant des énergies avec émission de gaz à effet de serre dès le 1.7.2020, et ne pourront les déduire fiscalement. Idem proportionnellement pour la partie des frais de chauffage dépassant la norme réglementaire d'un bâtiment assaini énergétiquement.



ÉCONOMIE

Vision

L'économie doit strictement respecter les limites planétaires, et être au service du bien-être à long terme et de la résilience de l'humanité.

Objectifs

 Décarbonisation totale de l'économie du canton à 2030 (avec objectifs annuels linéaires à partir de 2020)

- Définition de nouveaux indicateurs prenant en compte l'état de l'environnement (dont ses dégradations qui diminuent la richesse du capital naturel) et le bien-être humain.
 Ils deviennent les indicateurs principaux en place du PIB et des indicateurs de croissance.
- L'espace public, les transports publics et les boîtes aux lettres ne peuvent servir que à l'information culturelle, aux initiatives communautaire et à l'éducation, et non à la promotion de la surconsommation ou d'une quelconque autre activité climatocide (pas de pub).
- Développement de produits financiers qui financent des activités durables de manière transparente. L'Etat investit ses fonds de manière massive dans ceux-ci.
- Création d'un fond climat souverain pour financer la transition, construit comme un produit financier durable, traçable et transparant (point 2.) alimenté par :
 - o la taxe climat
 - le réinvestissement des fonds publics (propres fonds + caisses de pension)
 - les investissements des entités publiques et privées
 - les particuliers sous une forme simplifiée (type crowdfunding)
- Le canton cesse de collaborer avec les banques, ou toute institution financière, investissant dans les énergies fossiles.
- Taxe sur les investissements dans les énergies fossiles et sur la spéculation
 - o Soutien des autorités aux groupes qui la demandent
- Instauration d'une taxe climat sur :
 - les entreprises en fonction de leur impact sur l'environnement
 - i. en particulier sur les entreprises qui sont basées en Suisse mais n'exercent pas leur activité en Suisse
 - l'importation
 - les banques, en particulier sur leurs produits financiers climatocides
 - les énergies fossiles
 - i. faire pression au national
 - ii. sur les usines de transformations
 - iii. sur les entreprises de négoce



- Les technologies menant au remplacement d'un nombre important d'objets technologiques doivent être limitées à ce qui est absolument essentiel.
- Création d'une caisse d'assurance cantonale (maladie, RC, véhicules, etc.).
- Soutien aux groupes soutenant l'intérêt général et en particulier le climat (ONG, groupes citoyens, etc.).
 - Restriction des pouvoirs et des droits des lobbies qui ont un impact négatif sur l'environnement.
 - Pénalisation de la désinformation volontaire et continue contre l'intérêt général de faits scientifiquement prouvés.
- Tous les produits vendus sur le canton doivent être durables, modulables et circulaires. Une garantie de longue durée doit être obligatoirement fournie par catégorie d'appareil par le vendeur, ainsi que des options de mise à niveau et de réparation.
- Changer les ambitions de carrière de la population.
 - Valorisation et subvention des métiers pro-climat
 - Cursus du futur durable
 - Quota de travailleu.r.ses "assurance qualité climat" dans chaque entreprise
 - o Introduction d'un revenu de transition écologique
- Soutien massif aux commerces de proximité, en particulier ceux de produits locaux (à basse empreinte énergétique) et de produits bruts / non-transformés.
- Encouragement et soutien de services de partage d'équipements et de gestion commune (moins de coûts, moins de propriété, plus d'usages partagés).
 - Promouvoir des structures coopératives pour la gestion des services locaux
 - Notamment tout ce qui touche à la réparation et aux mesures préventives de l'obsolescence et en faveur de la circularité
- Transparence sur la provenance et le cycle de vie des produits (lieu de production, émissions CO2, composition exacte, énergie grise émise pour la production, etc.).
 - Version simplifiées pour les produits durables et locaux
- Comptabilité énergétique pour mesurer l'investissement fossile des produits financiers → transparence du secteur financier.
- Système d'information et de collecte de données sur l'intensité et l'empreinte énergétique de :
 - o ce qu'on produit et consomme dans le canton.
 - les entreprises qui les produisent et distribuent.
 - tous les trajets, y compris domicile-emploi des collaborateurs, mandataires, dirigeants et administrateurs font partie de l'empreinte carbone des entreprises.
- Evaluation systématique des nouvelles technologies par rapport à leur impact sur l'environnement. Les résultats sont rendus publics et mis en débat. Les décisions à leur propos sont prise en conférence citoyenne.



EXEMPLARITÉ DE L'ÉTAT

Vision

L'Etat doit, dans toutes ses activités, respecter les limites de l'environnement, et être au service du bien-etre long terme et de la résilience de l'humanité.

Objectifs

- Représenter adéquatement les attentes des générations futures et le bien commun dans leurs décisions et actions.
- Montrer la voie à toute la société sur le type de comportement à adopter.

- 3. L'Etat s'engage à être le pionnier dans toutes les mesures du plan climat.
- 4. L'Etat doit être exemplaire et transparent dans ses politiques d'achat public et doit considérer le climat comme le facteur de décision prépondérant.
- 5. Loi pour rendre un délit le fait d'endommager l'environnement, pour les personnes morales en particulier et leurs donneurs d'ordre (not.: celleux qui financent ces projets).
 - Gradation des sanctions afin de toucher les petits délits comme les plus importants.
- 6. Contribuer à l'information au maximum sur ce qui touche au climat.
- 7. Les politicien.nes déclarent publiquement les entreprises ou personnes qui les financent. Leurs revenus de tout type sont transparents et publics.
- 8. Transparence des sources et impacts des choix du canton (comptabilité énergétique, etc.)
- 9. Mise en place d'un Service Civil Climat afin de mobiliser les citoyen.nes autour des actions requises pour transformer le canton (le pays) en un lieu de vie durable (service à la planète et aux citoyen.nes).
 - En feraient partie :
 - Jeunes volontaires (pourrait se faire en place de l'armée)
 - Sabbat pour employé.es (avec garantie de garder leur job)
 - Jours ou semaines obligatoires (ou fortement conseillé) dans les entreprises
 - Toutes les personnes au chômage, RI, AI, migrantes, sans-papiers motivées à participer
 - → Idées de services accomplis par le SCC :
 - Aide pour démarrer son potager selon les principes de modes de culture durable (--> souveraineté alimentaire).
 - Développement et mise en place de systèmes d'isolation et de "air conditionné" durables pour les personnes âgées afin de survivre l'été (et d'éviter la mise en place d'air conditionné classique).



- Mise en place d'un système d'alternatives à la consommation d'objets polluants (seconde main, conseils d'achat, recherche sur la durabilité des produits, etc.)
- Attribution des logements non-occupés (gestion, rénovation, etc.)
- Consultations médicales gratuites de prévention, afin de limiter l'utilisation de médicaments, surtout ceux qui polluent.
- Promotion du sport qui demande peu de matériel ou du matériel durable (organisation d'activités et de camps en ville).
- Garantir le bon sommeil de la population afin de générer plus de compassion, moins d'agression, etc.
- Dédier les espaces publics aux activités citoyennes afin de refaire de la ville un lieu commun.
- 10. Permettre aux cantons et communes de prendre plus de décisions contraignantes localement (p. ex.: taxation ou interdiction des industries polluantes).
- 11. Faire du climat et de la biodiversité des critères prioritaires de décision publique.
- 12. Information de la population sur la situation climatique.
- 13. Intégration des problématiques climatiques dans l'éducation.
- 14. Facilitation de toutes les démarches administratives nécessaires à la création d'un projet écologique (permis de construire, etc.) ou de transition (passage au bio, etc.).
- 15. Développer des assemblées citoyennes de quartier pour accompagner la transition écologique et sociale de manière horizontale.
- 16. Interdire les partenariats public-privé (en particulier si cela concerne des matières premières comme l'eau, la terre, etc.).
- 17. Mise en place d'un système d'initiative au sein de l'administration cantonale pour la mise en place de projet pro-climat.



Atelier n°2 - vendredi 10 mai 2019

TERRITOIRE & MOBILITÉ

Vision

La mobilité doit respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

La gestion du territoire doit être faite en accord avec les limites planétaires, et favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

Objectifs

- La majorité des trajets sont effectués à pied, à vélo ou selon un mode de mobilité douce.
 - Une partie des trajets sont effectués en transport collectif
 - Une infime partie des trajets sont effectués en transport privé
- 100 % des voies de mobilité douce sont dépourvus de pollution (de l'air, visuelle, sonore, etc.) et sécurisées en étant séparées physiquement des autres véhicules (blocs de béton, barrière, bande d'herbes, fleurs, sentiment de sécurité indispensable pour l'adoption massive, cf Copenhague).
 - 100% de mobilité douce en centres-ville d'ici à 2025
- D'ici à 2030, 65 % des trajets sont effectués dans un but de bien personnel (éducation, détente, plaisir, etc.) ou communautaire (cultiver des légumes et des plantes, self-education, aide aux personnes, manifestations, réunions citoyennes, etc.).
 - 35% seulement des trajets sont dédiés au travail rémunéré

Mesures

Mobilité

- Transports publics gratuits pour tout le monde, sur tout le canton, dans toutes les compagnies de transport public (bus, tram, train, métro, car, etc.).
 - Réorganisation des classes en fonction des activités (silence, manger, discuter, etc.)
- Adaptation des lieux de vie avec les lieux d'activité communautaire et les lieux de travail afin de limiter les temps et la fréquence des trajets.
- Voies de mobilité douce dédiées en ville, entre les villes et entre les villages.
 - Ajout de verdure, amélioration du cadre de transit afin de le rendre agréable, relaxant et ludique
 - Cohabitation fluide et agréable des modes de transport grâce à une signalétique et un aménagement de la chaussée



- 100% de mobilité douce et de transports publics en ville.
 - Transports publics à ligne semi-fixes en plus des lignes fixes (mini-bus électriques qui peuvent adapter leur trajet)
 - Mutualisation de véhicules électriques utilisables pour des intérêts prépondérants
 - o Dérogations pour les personnes à mobilité réduite et solutions électriques
- Tout nouveau véhicule immatriculé dans le canton doit être sans émissions
 - Dès le 1.8.2019 pour les véhicules publics (y compris bus transports publics)
 - Dès le 1.8.2020 pour les entreprises et collectivités civiles
 - O Dès le 1.8.2021 pour les particuliers
- Interdiction de l'extension du réseau routier (--> pas de 3ème voie d'autoroute Genève-Lausanne par exemple)
- Taxe climat pour toutes les entreprises en fonction de leur modes de transport (voiture thermique et avion en particulier)
- Développement des trains de nuits pour les voyages européens
- Electrification des bateaux professionnels à moteur thermique (CGN, etc) (horaires à adapter pour les recharges rapides et donc adaptation des quais)

Territoire

- Promouvoir la densification vers l'intérieur et mettre un terme au mitage du territoire en utilisant les nombreux appartements non-utilisés (sous spéculation immobilière...) mais aussi par une réappropriation des friches industrielles et les nombreuses zones à bâtir non-construites.
- Développer des coopératives d'habitations collectives.
- Végétalisation des villes dans les rues, sur les toits et sur les façades.
 - Limiter les surfaces bétonnées / goudronnées au strict minimum

Argumentaire:

Plus les trajets sont courts et plus les citoyens ont tendance à se déplacer à pied ou à vélo. Une densification de qualité vers l'intérieur du milieu bâti permet de voir apparaître des quartiers attractifs, où de nombreux biens et

services du quotidien peuvent être proposés à proximité. Les trajets pour faire ses achats, se rendre sur les lieux de loisirs, etc. sont ainsi plus courts.



SANTÉ HUMAINE

Vision

Le système de santé cantonal doit respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

Objectifs

- Réduction de la consommation de médicaments de 50% d'ici à 2030.
- Décarbonisation totale du canton à 2030 (avec objectifs annuels linéaires à partir de 2020) pour limiter notamment les effets de la pollution sur la santé et les décès

- Service Civil Climat
 - Mise en place d'isolation et de systèmes de climatisation écologiques pour les personnes à risque
 - Service à la personne pour préparer et mitiger les changements climatiques
- Consultations médicales de prévention gratuites
- Système d'information publique sur les changements climatiques qui ont sur la santé présente et future
 - Dans les prévisions météo
 - Système de prévention par application mobile → AlertSwiss
 - Grande campagne d'information publique
- 0 gaspillage de médicaments d'ici à 2030
 - Système de récupération et de remise en circulation des médicaments non-utilisés
 - Vente généralisée de médicaments à l'unité (p. ex.: découpe de plaquettes possibles partout)
- Création d'une caisse d'assurance cantonale (maladie, RC, véhicules, etc.).
- Rendre visible le remboursement de la taxe CO2
 - Ne plus le lier à la caisse
- Le canton encourage l'UNIL et le CHUV a effectuer des recherches sur une médecine plus sobre en énergie : moins d'examens, d'opérations et de traitements. Il favorise les périodes de dialogue humain avec le personnel soignant ainsi que les médecines naturelles locales
- Le CHUV met en place un Plan Climat pour faire face de manière préventive aux nouveaux maux dûs aux changements climatiques, physiques et psychologiques, tels que dépressions dues à l'inaction des gouvernements, respectivement leur manque d'actions adéquates, durant des décennies, malgré l'urgence absolue climatique, ainsi que des affections dues au changement climatiques.
- Diminution de la prime des assurances maladies grâce aux 6 milliards et demi économisés sur les maladies liées à la pollution de l'air.



DANGERS "NATURELS" (ANTHROPOGÉNIQUES) ET INTERVENTIONS

Vision

Au lieu de se préparer aux dangers anthropogéniques, il faut les limiter au maximum, pour ce faire une action immédiate est nécessaire. Malgré celle-ci, tout le monde sera concerné.e.s par les conséquences du réchauffement climatique mais certains groupes de population plus que d'autres. Le nombre de décès (article ici) lié à la crise climatique doit être limité au maximum. De ce fait, l'humain doit respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

Objectifs

• Une mise en place de systèmes résilients permettra une meilleure résistance face au plus grands défis de notre époque contemporaine, à savoir, la crise climatique et environnementale.

Mesures

La majorité des mesures proposées dans les autres thèmes visent directement ou permettent par bénéfice collatéral une meilleure résilience des systèmes du canton. Elles doivent être prises comme un tout cohérent.

En conséquence, et afin de ne pas alourdir le document, nous ne les avons pas copiées à nouveau dans cette section.

Nous citons cependant une mesure que nous avons proposée oralement lors de cette séance et qui ne figure pas dans les autres thèmes :

• Les éoliennes atténuent les vents forts au sol.



Atelier n°3 - mardi 14 mai 2019

AGRICULTURE - NOURRITURE

Vision

L'agriculture doit respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être long terme et la résilience de l'humanité.

L'agriculture est destinée à la production de nourriture et non à l'alimentation de processus industriels (p. ex.: biocarburants).

La terre arable est la richesse la plus importante du canton. Sa régénération et son soin doivent être les priorités de toute activité.

Objectifs

Priorité 1 : aucun combustible fossile

 Les émissions fossiles de l'agriculture et de la chaîne de livraison (amont et aval) décroissent de 10% par an au minimum, dès 1.1.2020, et atteignent 0 en 2030.

Priorité 2 : souveraineté et sécurité alimentaire, résilience et durabilité à long terme

- Tous les fruits et légumes nécessaires à nourrir la population sont produits dans le canton d'ici à 2030. Ils :
 - o Sont 100% sûrs pour la santé des humains et de l'environnement
 - o Régénèrent activement les sols
 - Augmentent la biodiversité, en particulier des variétés traditionnelles
 - Ont un bilan net de gaz à effet de serre de 0
- Tout ce qui est produit sur le canton est bénéfique pour les producteurs sur le court-terme et le long-terme (santé, "rentabilité", savoir faire, estime de soi, etc.)
- La production de viande et de produits d'origine animale est :
 - Limitée au strict minimum (culturel et pratique).
 - Faite selon les critères les plus strictes de respect et de liberté des animaux.
 - Utilise absolument toutes les parties de l'animal à sa plus haute valeur.
 - Faite uniquement avec du fourrage local, végétal, sans émission de gaz à effet de serre.

Principes directeurs pour l'agriculture

- Rien d'intensif, ni d'extensif
- Pas de pesticides
- Pas de monocultures



- Que des engrais et fertilisants naturels
- Pas d'OGM ni de technologie "gene drives"
- Filières locales de distribution
- Préservation des surfaces agricoles existantes et développement de nouvelles parcelles

Mesures

Agriculture

- Toute l'agriculture du canton utilise des méthodes d'agriculture régénérative (agro-écologie, permaculture, agroforesterie, etc.):
 - Pour les nouvelles exploitations / reprises, dès le 1.8.2019
 - Pour les successions / reprises datant de moins de 5 ans, dès le 1.8.2021
 - o Pour les exploitations existantes, dès le 1.8.2025
 - Pour les exploitations demandant des mises à niveau exceptionnelles, au plus tard le 1.8.2029
- Soutien massif à l'agriculture régénérative et à petite échelle et au développement de nouvelles exploitations en coopératives, , selon les valeurs et principes de l'économie sociale et solidaire (ESS), au niveau :
 - o Financier, grâce au Fond Climat
 - Légal, grâce à la modification des Plans d'Affectation, Plans Directeurs, etc.
 - Logistique, grâce à la mise en commun de matériel, graines, engrais naturels, etc.
 - Technique, grâce à un système de cours, de suivi et de coaching (notamment sur la production de semence), formation continue
 - Communication, grâce à une campagne de pub à large échelle pour valoriser le travail des agriculteur.ices particulièrement celleux engagés pour le climat.
 - Obtention automatique et gratuite du label Bio Suisse après conversion à l'agriculture régénérative et aux principes directeurs. Les audits sont effectuées et financées par le canton.
 - Ressources humaines par le Service Civil Climat, en collaboration avec FIBL, Agridea, etc.
- Décarbonisation totale de l'agriculture du canton d'ici à 2030, avec une réduction linéaire de 10% par année.
 - Subventions inversement proportionnelles aux émissions de gaz à effet de serre
 - Tout nouveau véhicule immatriculé dans le canton doit être sans émissions
 - Dès le 1.8.2019 pour les véhicules publics
 - Dès le 1.8.2020 pour les entreprises et collectivités civiles
 - Dès le 1.8.2021 pour les particuliers
 - Mise en commun et électrification des machines agricoles et de transport par rénovation/changement du moteur (et non de toute la machine).
 - Isolations thermiques des bâtiments agricoles et des équipements.
- Organisation de structures résilientes de production et de distribution sous forme de coopératives :



- Propriété partagée des espaces et de l'équipement
- Partage des bénéfices / pertes et entre-aide lors de mauvaise récolte, sous forme de comptabilité commune à tous les domaines de la coopérative
- Collaboration entre les entités lors des gros chantiers et phase de travail manuel intensif
- Recherche continue sur des méthodes de production sans émission de gaz à effet de serre, notamment pour :
 - Les serres de production
 - Les machines et outils
 - Les espaces de stockage
- Développement d'étangs sur les terres agricoles comme réserves d'eau et puits de carbone.
- Transformation des milieux naturels existants et création de nouveaux espaces pour la production alimentaire, en particulier en ville sur des toits et façades végétalisés, ainsi que dans toutes les bordures et espaces de verdure :
 - o Jardins communautaires autogérés
 - Jardins communautaires supervisés par la ville / le canton
 - Jardins exploités par les coopératives
- Soutien à l'auto-production alimentaire dans les jardins privés
 - o Aide à la mise en oeuvre par le Service Civil Climat
 - Mise à disposition et / ou subvention de matériel, terre, graines, etc.
- Adaptation du cursus éducatif agricole et de tous les niveaux de la profession
 - Agriculture régénérative uniquement
 - En accord avec toutes autres mesures citées ci-dessus
 - Production de semence
 - Information régulière (2-3x par an) des agricultriceurs sur les nouvelles méthodes, introduction et formations à celles-ci.
 - Information régulières (1-2x par an) aux chaînes de distribution alimentaires et de besoins courant (maraîchers, distribution, grandes surfaces, petits magasins) sur les manières à faible coût carbone et environnemental et les nouvelles obligations.
 - Formation continue pour les formatriceurs et les syndicats agricoles.
- Soutien massif à la reprise des domaines agricoles locaux, des exploitations de petites tailles ou à la transformation en coopérative de plusieurs sous-domaines.
 - o Divers instruments à mettre en place, comme cités plus haut
 - Notamment, lors du changement d'affectation dans le cadre d'un rachat,
 l'impôt ne doit pas être établi sur la valeur du marché mais rester sur la valeur de rendement, à condition que l'exploitation reste agricole
- Mise en place d'un cursus de transition aux métiers de l'agro-écologie pour les personnes au chômage, au RI ou en reconversion professionnelle.
- Faciliter la transition agricole grâce au Service Civil Climat
 - o Partage des connaissances
 - Transformation des domaines existants
 - o Main d'oeuvre
 - o Etc.



- Conversion des animaux (vaches, poules, cochons, chèvres, etc.) en collaboratriceurs avec un ratio charges / bénéfices équivalent aux humains et la liberté de se déplacer.
 - Pour remplacer les machines
 - o En symbiose avec les pratiques agro-écologiques
 - o Pour repeupler le canton de troupeaux libres de se déplacer

Nourriture

- Soutien massif à l'Économie Sociale et Solidaire pour 100% de la production du canton et tendre vers une consommation 100% locale.
 - Afin de développer :
 - Des circuits courts
 - Des prix justes
 - Des flux tendus
 - Des filières humaines, équitables et participatives entre productriceurs, distributriceurs et consommatriceurs
 - Des produits alimentaires locaux, non-transformés, en vrac et de première nécessité dans tous les quartiers et villages
 - A des prix accessibles à tout le monde
 - Des transports en mobilité douce
 - Sous forme :
 - Financière, grâce au Fond Climat
 - Logistiquement, par la mise à disposition de locaux et la mutualisation de matériel.
 - Techniquement, grâce à un système de cours, de suivi et de coaching
 - Ressources humaines par le Service Civil Climat
- Taxe climat sur les aliments selon leur impact carbone (y compris émissions grises)
 - Produits pas de saison
 - Importation
 - Viande et produits d'origine animale
 - o Cacao, café, etc.
- La restauration collective (cantines, crèches, entreprises, etc.) réduit progressivement la proportion de viande et de produits d'origine animale et se fournit dans le canton.
 - Le menu principal devient végétarien, avec toujours une option végane, dès 1.8.2019
 - Y compris pour les produits laitiers ; des alternatives à base végétale sont proposées
 - o 2 midis végétariens par semaine, dès le 1.8.2020
 - o 2 midis végétariens + 1 midi végane par semaine, dès le 1.8.2021
 - o 2 midis végétariens + 2 midis véganes par semaine, dès le 1.8.2022
 - La semaine est comptée sur 5 jours. Si l'enseigne propose sur 7 jours, les jours vég sont adaptés en conséquence.
- Favoriser la vente de produits bruts dans tous les commerces
 - o Vrac et les paniers comme options par défaut



- Verres et autres emballages consignés et réutilisés
- Conservation et réutilisation des déchets organiques :
 - Eviter la génération de gaz à effet de serre
 - Pas de combustion
 - Pas de biométhane
 - Limitation du compostage anaérobique
 - o Privilégier le compostage aérobique
 - Zéro-déchet : utiliser toute la nourriture consommable. Tout le reste est composé aéorbiquement.
- Pour la nourriture importée, favoriser le travail avec les coopératives agricoles partageant les mêmes valeurs (ESS), situées à moins de 300 km du lieu de vente.
 - Pour les produits rares (cacao, café, etc.), cette distance peut être augmentée.
- Cours de cuisine locale, végétarienne / végane, zéro-déchet à :
 - Tous les enfants, pendant toute l'année scolaire, sur plusieurs années différentes
 - La population, sous forme de repas collaboratifs bon marché
- Ateliers de découverte du maraîchage et de l'agriculture pour :
 - Tous les enfants, plusieurs fois dans l'année scolaire, sur plusieurs années différentes
 - Cours réguliers dans différents milieux naturels, même pour des sujets qui ne sont pas en relation direct avec ces espaces
 - La population, sous forme de récolte de son propre panier de légume
- Mise à disposition gratuitement de tous les invendus par tous les commerces.
 - Collecte directe par les particuliers devant le commerce, 1h avant la fermeture
 - Autorisation de la "revalorisation" uniquement pour ce qui n'aura pas été collecté après 1h de mise à disposition
- Préparation de plans d'urgence en cas de pénuries alimentaires, sécheresses intenses, mauvaises récoltes, etc. (voir certains éléments du Plan Wahlen).
- Distribution gratuite de vitamine B12 dans les pharmacies.
- Transparence sur la provenance et le cycle de vie des produits (lieu de production, émissions CO2, composition exacte, énergie grise émise pour la production, etc.).
 - Version simplifiées pour les produits durables et locaux
 - A la charge des grands distributeurs



MILIEUX NATURELS

Vision

Les milieux naturels sont considérés comme la richesse principale du canton et de la population, et doivent être traités comme telle.

Objectifs

- Sauvegarder les milieux naturels, les transformer en hotspots de biodiversité, en puits de carbone et les étendre sur notre territoire.
- En créer de nouveaux partout où cela est possible, en particulier dans les villes.

- Tous les milieux naturels, publics ou privés, se situant sur le canton se doivent de devenir des sanctuaires de biodiversité de :
 - Plantes, arbres, arbustres
 - Fleurs, en particulier celles favorisant l'activité des abeilles
 - Insectes
 - Animaux
 - Indépendamment de :
 - S'ils sont déjà identifiés par le canton ou le plan d'affectation comme des milieux naturels.
 - S'ils sont dédiés à l'agriculture.
- Les pesticides sont remplacés dans tout le canton par des alternatives qui sont sûres pour les humains et pour l'environnement :
 - Dès le 1.8.2020 pour les entreprises et collectivités civiles
 - Dès le 1.8.2021 pour les particuliers
 - La vente et l'utilisation de pesticides sont interdites à partir de cette date
- Le bilan net d'émissions de gaz à effet de serre de la gestion des milieux naturels est nul en 2030, avec une diminution linéaire de 10% par an
- Tous les milieux naturels doivent être considérés comme des puits de carbone et de part cette fonction ils doivent être protégés et leur conservation et leur développement doivent être une priorité.
 - Le canton élève ces hotspots à l'échelle d'objets d'importances nationales et ainsi se doit d'assurer leur protection.
- Protéger et développer activement les zones humides (marais, rivières, lacs, etc.) et leurs abords.
- Cours obligatoire sur l'écosystème terrestre, les impacts de l'homme sur le climat et les services écosystémiques à l'école obligatoire.
 - o 1 jour par semaine d'école à la forêt ou en milieu naturel
- Végétalisation des villes dans les rues, sur les toits et sur les façades, ainsi que des jardins sur tout le territoire.
 - o Limiter les surfaces bétonnées / goudronnées au strict minimum



- Limiter les surfaces de gazon et encourager les prairies naturelles
- Soutien à la production de bois local pour la menuiserie et la construction.
- Classification des zones forestières en fonction de différents buts de biodiversité (zones "sauvages" sans présence humaine, grands arbres, etc.)
- Remplacement des espèces toxiques (p. ex.: Thuyas) par des espèces diversifiées et favorisant la biodiversité.



EAU

Vision

La gestion de l'eau doit respecter les limites planétaires, et favoriser le bien-être à long terme et la résilience de l'humanité.

Les rivières, nappes phréatiques, sources, etc. doivent être considérées comme la richesse principale du canton, au même titre que les milieux naturels.

Principe

 Les différents types d'eau (potable, riche en micronutriments, sales, etc.) doivent être utilisés à leur niveau de valeur le plus élevé (eau potable pour boire, eau grise dans les toilettes).

Objectifs

- Diminuer de 50% la consommation d'eau totale du canton d'ici 2030.
- La qualité de l'eau doit s'améliorer constamment puis rester stable et devenir exempte de tout polluant anthropogène d'ici à 2030.
- Autres?

- Utilisation appropriées des différents types d'eau, avec cyclage local
 - Eau potable uniquement pour la consommation
 - Eau non-potable mais propre pour toutes les activités industrielles et humaines (douche, toilettes, etc.)
 - Récupération de l'eau de pluie
 - Circularité des cycles d'eau au niveau d'une entreprise ou habitation
 - L'eau potable et l'eau non-potable utilisée par l'économie pour ses processus doit être entièrement ré-apprêtée à sa qualité initiale et ré-utilisée cycle fermé. Les déchets extraits de l'eau dans ce processus sont recyclés si possible, et sinon retraités sans émission de CO2 (voir ci-dessous)
 - Eau non-potable mais riche en micronutriments pour l'arrosage des sols
 - Eau polluée traitée localement (industrie, bâtiment, etc.) par phyto-épuration
- Élimination et gestion des micropolluants
 - o 0 pesticide
 - Produits de nettoyage et cosmétique 100% d'origine végétales
 - Réduction de la prise de médicament pour limiter leurs résidus dans les eaux (cf. mesure sur la santé)
 - Classification des médicaments en fonction de leurs micropolluants



- Prise en compte de tous les micropolluants dans le traitement des eaux afin d'éliminer tous les résidus
- Remplacement des arrosages à grande eau projetée par du goutte-à-goutte ciblé dans l'agriculture et les jardins
- Déficit hydrique des sols
 - o Protéger et développer activement les zones humides et leurs abords
 - Végétalisation massives des sols, toits et façades
 - o Aménager des points d'eau dans les villes :
 - Fontaines à écoulement dans le sol
 - Etangs
 - o Autres?
 - Favoriser la couverture des sols en agriculture, afin de mieux retenir l'eau et diminuer l'érosion.
- Remplacer l'eau "minérale" en bouteilles par des robinets de remplissage de gourdes et de bidons (à amener ou consignés) et fontaines (non-frigorifiée) avec l'eau potable locale.
- Remplacement des fontaines à eau minérale refroidie par des fontaines passives.
- Promotion des toilettes sèches
 - o Au moins 1 dans toute habitation neuve ou rénovée lourdement
- Gestion des lacs
 - Dé-pollution (p. ex.: nettoyage des fonds)
 - Gestion du changement de température
 - Chauffage urbain à distance, eau du lac alimentant des pompes à chaleur (pour chauffage et eau chaude seulement), ce qui refroidit le lac en hiver et contribue au brassage.
- Transformation des piscines en combinaison étang-piscine (piscines à filtration naturelle).



RÉUTILISATION - RECYCLAGE - RETRAITEMENT

Ce domaine ne faisant pas partie des thèmes sélectionnés par la DGE pour les ateliers, mais faisant directement lien avec les milieux naturels et l'eau, nous l'avons ajouté au contenu de l'atelier n°3.

Vision

Pas de déchets. Tout est réutilisé, composté, ou cyclé.

Objectifs

- Remplacement des produits toxiques par des produits éco-compatibles et compostables dans un temps court
- Réutilisation d'objets utilisables comme objectif premier
- Recyclage intégral du non-compostable
- Pas de pollution des sols, de l'eau et de l'air
- Minimisation de l'énergie nécessaire au transport et au traitement des déchets
- Décentralisation

- Réutilisation:
 - Les centres de recyclages mettent à disposition des endroits d'échange abrités et incitent les gens à se servir.
 - Fortement amender le "litering"
- Compostables:
 - Compost à sec (évite le dégagement de méthane climatocide)
 - Pour compost non-sec, récupération et stockage du méthane pour besoins de calorifiques ou électriques (piles à combustible)
- Recyclage:
 - o Produits durables, réparables, démontables facilement et recyclables
- "Incinérables":
 - Pas d'incinération de matières organiques
 - Promotion de procédés techniques remplacement l'incinération (par exemple transformation à très haute température en scories sableux neutres et de gaz de synthèse stockables comme la Ultra-high temperature hydrolysis).
- Transport des déchets:
 - Les déchets ne sont pas transportés sur de longues distances
 - o Et encore moins internationalement
- Circuit de chauffage à distance (actuellement alimenté par l'usine d'incinération):
 - Réutiliser pour l'eau du lac (voir chapitre Eau) comme source de chaleur pour le chauffage à distance (pompes à chaleur au lieu des échangeurs haute température actuels)
 - (Ce point peut aussi être ajouté dans le chapitre énergie)

